

IDENTIFICATION	Numéro : GA2022-009 Date : 27 Juin 2022
Unité administrative responsable	Greffe et archives
Instance décisionnelle	Conseil de la ville Date cible :
Projet	
Objet	Constitution d'un conseil de quartier dans le quartier 5-4 Arrondissement de Beauport
Code de classification	No demande d'achat
EXPOSÉ DE LA SITUATION	
<p>Le 25 mai 2022, Me Julien Lefrançois, assistant-greffier de la Ville, a confirmé la réception d'une requête de citoyens en vue de la constitution d'un conseil de quartier dans le quartier 5-4. Rappelons que ce quartier a été créé via l'article 1 du Règlement sur la division du territoire de la ville en quartiers pour la constitution de conseils de quartier, R.R.V.Q. chapitre D-8 (annexe 1) et celui-ci apparaît au plan joint en annexe 1 de ce règlement.</p> <p>Une assemblée publique de constitution a conséquemment été convoquée par le comité exécutif pour se tenir le 22 juin 2022 à 19 heures, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval au 35, avenue du Couvent à Québec (réf.: résolution CE-2022-1038).</p> <p>Environ 70 personnes ont assisté à cette assemblée. Madame Hélène Saint-Pierre, conseillère en consultations publiques du Service de l'interaction citoyenne, accompagnée de collègues provenant de la même unité administrative, a présidé cette assemblée. Suivant le Règlement sur la constitution des conseils de quartier, R.V.Q. 213 (ci-après : « R.V.Q. 213 »), cette assemblée devait comporter cinq portions, soit :</p> <p>1° une période pendant laquelle des représentants de la Ville fournissent des renseignements sur la mission, les pouvoirs et le fonctionnement d'un conseil de quartier; 2° une période de questions portant sur la mission, les pouvoirs et le fonctionnement d'un conseil de quartier; 3° une période pendant laquelle les personnes en faveur de la constitution d'un conseil de quartier ou qui y sont opposées peuvent prendre la parole pour faire valoir leur point de vue; 4° une période permettant la tenue d'un scrutin portant sur la constitution du conseil de quartier; 5° une période permettant l'annonce des résultats du scrutin.</p> <p>La période de questions a notamment porté sur les liens entre le conseil de quartier et le conseil d'arrondissement, les délais pour tenir l'assemblée d'organisation, le budget alloué, le choix du nom, la rémunération des membres, l'impact de cette création pour l'avancement des dossiers auprès du conseil d'arrondissement et les matières relevant de la compétence du conseil de quartier.</p> <p>En outre, des citoyens ont exprimé leur accord ou leur désaccord quant à la création de ce conseil de quartier et ont expliqué leurs motifs à cet égard.</p> <p>Aucun nom n'a été proposé pour ce conseil de quartier, outre celui déjà suggéré au dépôt de la requête, soit « Vieux-Bourg ».</p> <p>Un scrutin secret a été tenu conformément au R.V.Q. 213. Les résultats du scrutin sont les suivants : 57 citoyens ont voté pour la constitution, 3 ont voté contre (annexe 2). - Nombre de bulletins remis (1 par personne) : 60 - Nombre de bulletins déposés dans l'urne, rejetés au dépouillement : 0 - Nombre de bulletins détériorés ou annulés : 0</p>	
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)	
CE-2022-1038 : Requête en vue de la constitution d'un Conseil de quartier dans le quartier 5-4 - Arrondissement de Beauport - GA2022-006 (Ra-2351)	



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION		Numéro : GA2022-009
		Date : 27 Juin 2022
Unité administrative responsable Greffe et archives		
Instance décisionnelle Conseil de la ville		Date cible :
Projet		
Objet		
Constitution d'un conseil de quartier dans le quartier 5-4		
Arrondissement de Beauport		
ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES		
Considérant le vote favorable majoritaire, la prochaine étape consiste à autoriser la création du conseil de quartier et d'en déterminer le nom.		
Considérant le résultat du scrutin fortement majoritaire en faveur de la création du conseil de quartier et considérant l'appui des citoyens présents à la proposition du nom « Conseil de quartier du Vieux-Bourg », il est recommandé que le conseil de la ville autorise la création du Conseil de quartier du Vieux-Bourg.		
RECOMMANDATION		
1) D'autoriser la création d'un conseil de quartier dans le quartier 5-4, conformément aux dispositions du Règlement sur la constitution des conseils de quartier, R.V.Q. 213.		
2) D'autoriser la dénomination du conseil de quartier 5-4 sous le nom de « Conseil de quartier du Vieux-Bourg ».		
IMPACT(S) FINANCIER(S)		
ÉTAPES SUBSÉQUENTES		
À la suite de la décision du conseil de la ville, le greffier transmettra une copie certifiée conforme de la résolution autorisant la constitution du Conseil de quartier du Vieux-Bourg au registraire des entreprises, à la direction de l'Arrondissement de Beauport, au Service de l'interaction citoyenne et au Service des communications, le tout, conformément à l'article 35.9 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec.		
Conformément au Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier, R.R.V.Q. chapitre F-1, une assemblée d'organisation du Conseil de quartier du Vieux-Bourg devra être tenue dans les 60 jours suivant la réception de cette résolution par la direction de l'Arrondissement de Beauport, le Service de l'interaction citoyenne et le Service des communications.		
ANNEXES		
Annexe 1 - R.R.V.Q. chapitre D-8 (électronique)		
Annexe 2 - Relevé des votes (électronique)		
VALIDATION		
Intervenant(s)		Intervention Signé le
Responsable du dossier (requérant)		
Myriam Pellerin		Favorable 2022-06-27
Approbateur(s) - Service / Arrondissement		
Stephan Bugay		Favorable 2022-06-27
Martin Lefebvre	Par France Delisle	Favorable 2022-06-27
Julien Lefrançois		Favorable 2022-06-27
Sylvain Ouellet	Par Julien Lefrançois	Favorable 2022-06-27



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : GA2022-009 Date : 27 Juin 2022
Unité administrative responsable	Greffe et archives
Instance décisionnelle	Conseil de la ville Date cible :
Projet	
Objet	Constitution d'un conseil de quartier dans le quartier 5-4 Arrondissement de Beauport
Cosignataire(s)	
Direction générale	
Luc Monty	Favorable 2022-07-05
Alain Tardif	Favorable 2022-06-28
Résolution(s)	
CV-2022-0775	Date: 2022-08-29
CE-2022-1570	Date: 2022-08-25



Service des affaires juridiques
Ce document est une codification administrative

À jour au 10 avril 2022

RÈGLEMENT R.R.V.Q. CHAPITRE D-8

RÈGLEMENT SUR LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE EN QUARTIERS POUR LA CONSTITUTION DE CONSEILS DE QUARTIER

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE LA VILLE, DÉCRÈTE CE
QUI SUIT :

1. Le territoire de la ville est divisé, pour la constitution de conseils de quartier, en 35 quartiers, soit, par arrondissement :

1° La Cité-Limoilou

a) le quartier de Lairet;

b) le quartier de Maizerets;

c) le quartier de Montcalm;

d) le quartier de Saint-Jean-Baptiste;

e) le quartier de Saint-Roch;

f) le quartier de Saint-Sacrement;

g) le quartier de Saint-Sauveur;

h) le quartier du Vieux-Limoilou;

i) le quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire.

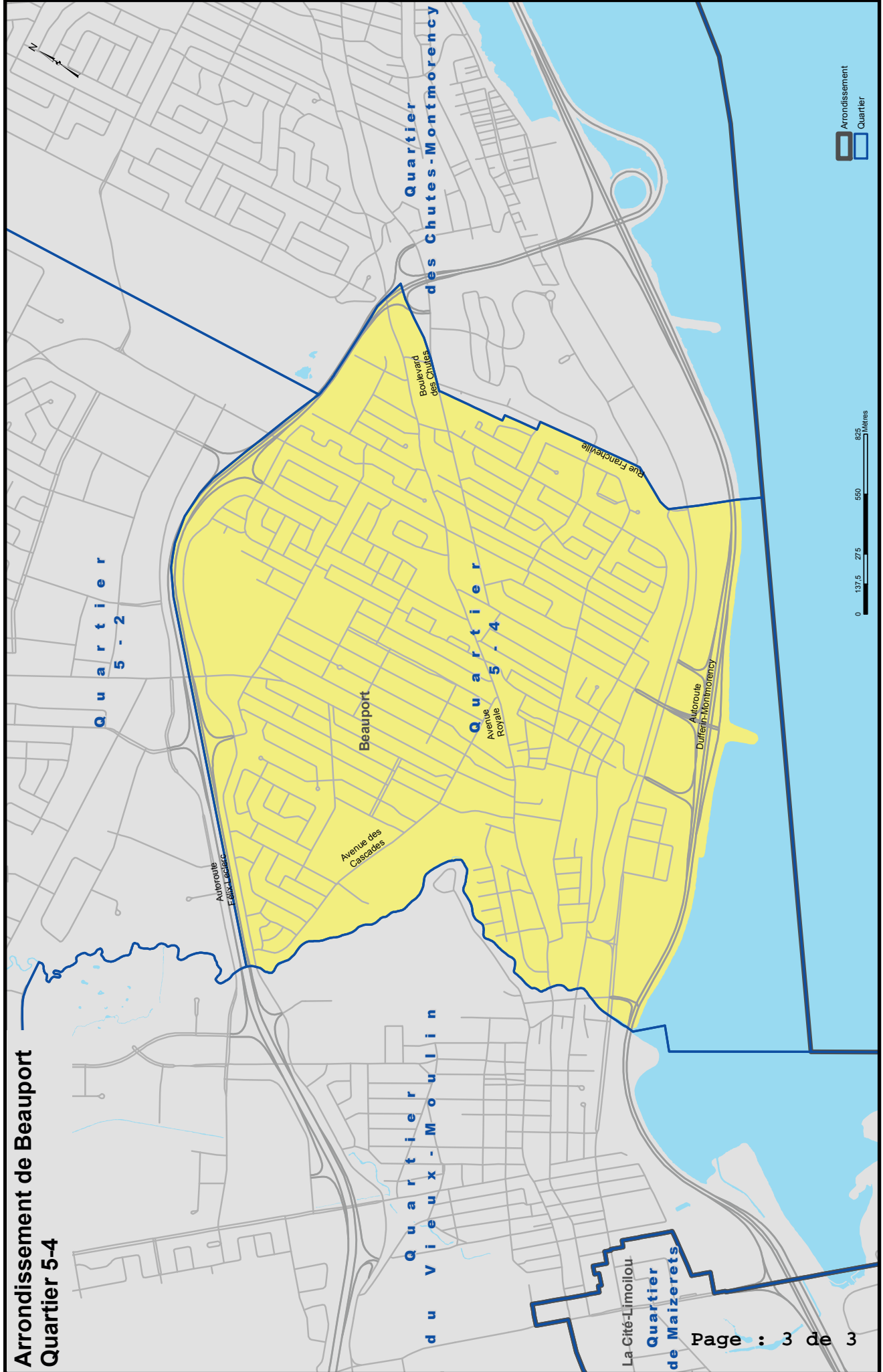
2° Les Rivières

a) le quartier de Duberger–Les Saules;

b) le quartier de Neufchâtel Est–Lebourgneuf;

Quartier 5-4 (Arrondissement de Beauport)

Partant de l'intersection de la rivière Beauport avec le centre de l'autoroute Félix-Leclerc, vers le nord-est, ladite autoroute jusqu'au centre du lot 1 541 792, vers le sud-ouest, le centre dudit lot et du lot 1 541 793 (boulevard des Chutes) jusqu'à son intersection avec le prolongement de la ligne arrière des lots de la rue Francheville, ladite ligne arrière jusqu'à la ligne sud du lot 1 540 045, vers l'est, ladite ligne jusqu'à la ligne ouest du lot 1 539 904, vers le sud, ladite ligne prolongée jusqu'au centre de la côte d'Azur, vers l'est, ladite côte jusqu'au centre de la rue Francheville, vers le sud, ladite rue et son prolongement jusqu'à la limite de l'arrondissement, vers le sud-ouest, ladite limite jusqu'au coin sud-ouest du lot 1 216 724 (fleuve Saint-Laurent), vers le nord-ouest, la ligne sud-ouest dudit lot, vers le nord-est, les lignes sud-est et nord-est du lot 1 216 781, vers le nord-ouest, la ligne nord-est dudit lot et son prolongement jusqu'au centre de la rivière Beauport, généralement vers le nord-ouest, ladite rivière jusqu'à son point de départ.



Arrondissement de Beauport
Quartier 5-4

La Cité-Limoilou
Quartier de Maizerets



ASSEMBLÉE DE CONSTITUTION
RELEVÉ DES VOTES LORS DU SCRUTIN DU 22 JUIN 2022
POUR LA CONSTITUTION DU CONSEIL DE QUARTIER DANS LE QUARTIER 5-4

RÉSULTAT	TOTAL
Bulletins déposés POUR	57
Bulletins déposés CONTRE	3
Bulletins REJETÉS	0
Bulletins DÉTÉRIORÉS ou ANNULÉS	0
Bulletins REMIS	60
TOTAL	60

Signature :

M^e Julien LeFrançois, assistant-greffier

22 juin 2022

Date